

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/030 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'APPLICATION DES CONVENTIONS TRIPARTITES ETAT / COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE / UNIVERSITE DE CORSE

SEANCE DU 7 MARS 2007

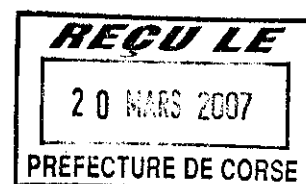
L'An deux mille sept, et le sept mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à M. DOMINICI François
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme DELHOM Marielle
M. CHAUBON Pierre à M. GUAZZELLI Jean-Claude
Mme GUERRINI Christine à M. GALLETTI José
M. MARCHIONI François-Xavier à M. OTTAVI Antoine
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme SUSINI Marie-Ange à M. LECCIA Jean-Pierre



ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

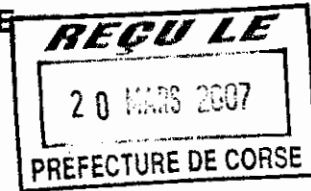
BUCCHINI Dominique, GUIDICELLI Maria, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RISTERUCCI Josette, STEFANI Michel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 55,
- VU** la motion déposée par l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE



ARTICLE PREMIER :

ADOpte la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** les objectifs de développement de l'Université de Corse tels qu'ils ont été approuvés par l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse,

CONSIDERANT la convention-cadre du 30 janvier 2004 et la convention d'application du 22 juillet 2005, définissant les moyens apportés par chacun des partenaires à cet effet,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUTIENT sans réserve la position du Conseil d'Administration de l'Université de Corse demandant l'affectation sans délai des postes prévus par la convention-cadre et la convention d'application et qui n'ont pas encore été pourvus.

MANDATE les Présidents de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif pour engager en ce sens les démarches appropriées auprès du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 mars 2007

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation

Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI